

COMMUNIQUÉ  
14 juin 2017

**JOURNÉE MONDIALE CONTRE LA MALTRAITANCEES  
DES PERSONNES ÂGÉES : L'AD-PA DENONCE LA BAISSSE DE MOYENS  
DANS DE NOMBREUX ETABLISSEMENTS**

Les détournements mis en lumière à l'occasion du lundi de pentecôte montrent que l'organisation des financements reste un élément indispensable à la promotion de la bienveillance.

L'AD-PA rejoint pleinement la position de la FHF pour dénoncer la diminution prévue des budgets des établissements, publics pour l'essentiel et associatifs pour certains.

L'AD-PA demande ainsi à l'Etat l'abrogation des décrets de décembre 2016 relatifs au tarif « dépendance » et au tarif « soin ».

En effet, le plus souvent, à domicile pour les familles, à domicile ou en établissement pour les professionnels, des actions involontaires (prise en compte incomplète des attentes, délais trop longs, accompagnement trop rapide dans les actes quotidiens, écoute insuffisante ...), s'apparentant plus à une insuffisante bien-traitance, naissent de l'épuisement des uns et des autres.

Au-delà de l'amélioration de l'information et de la formation, l'essentiel reste donc la nécessité d'augmenter le nombre de professionnels aidant quotidiennement les personnes âgées à domicile ou en établissement.

Pour tout contact  
Pascal CHAMPVERT  
Romain GIZOLME  
Tel : 01 55 12 17 29

Suivez toute l'actualité de l'AD-PA sur les réseaux sociaux :

 @AssociationADPA  
 <https://www.facebook.com/pages/AD-PA/167671096759669>  
 <http://ad-pa.blogspot.fr/>

**L'AD-PA regroupe au plan national les directeurs de services à domicile, de coordinations et d'établissements pour personnes âgées**